

Goldenberg et Cie

Moulin à Café.

Ministère

Agriculture

du Commerce

Brevet

Manufacture



Paris

de l'Industrie n. 18.

Patent - 1847

Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'invention, veut encourager l'industrie, et assurer l'industrie, et la propriété, et le succès d'une invention.

Goldenberg et Cie

Brevets d'invention.

Paris le 16 1847

n. 16167

Monsieur

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

En les lois des 7 janvier et 28 mai 1791;

En le procès-verbal dressé au Tribunal de la Préfecture du département de Vosges constatant que Les Sieurs

Goldenberg et Cie ont

déposé, le 14 janvier 1847 à 9 heures du soir

une requête à l'effet d'obtenir un brevet d'invention, de dix ans, pour un moulin à café

qu'il déclare avoir

inventé

1° La description de l'invention,

2° Ses échantillons

En lesdites pièces, constatant que toutes les formalités prescrites par les



Lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Par l'arrêté du 5 vendémiaire an II.

Article ce qui suit :

Article premier.

Il est donné acte aux *M^{rs} Goldenberg et C^{ie}* fabricants de grosse quincaillerie aux *Grands-Hôtels* commune de *Massy* (*Bas Seine*); de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour un moulin à café

Article deuxième.

À l'appui du présent certificat sont annexés :
1° La description en l'abréviation

2°

3°

Article troisième.

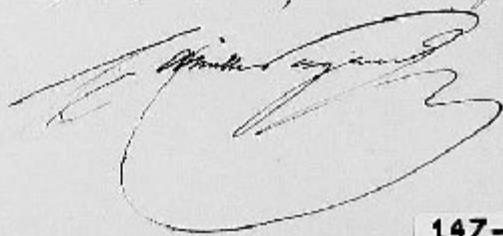
Une expédition du présent certificat, suivie de la copie littérale de la description ci-dessus visée

sera transmise cachetée à *M^r. le Préfet* du département de *Bas Seine* pour être délivrée aux *Seigneurs Goldenberg et C^{ie}*

Paris, le Cinq Avril - 1794.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général



N^o 11577
A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture & du Commerce

Paris le 10 au
mois de Mars 1844
au Sr Goldenberg & Co à Zornhoff
Monsieur le Ministre



3
1844
No 6

Je vous prie de m'excuser un brevet pour un nouveau et perfectionné
ment que vous devez de l'Etat de l'art de fabriquer des moulins à Café.
Jusqu'à présent tous les perfectionnements & changements qu'on
a faits aux moulins à Café ne portaient que sur les parties accessoires
et principalement sur la manière de brasser ou de baiser la noix
pour pouvoir moulin plus fin ou plus gros, mais personne n'a
pu jusqu'à présent se perfectionner le mécanisme principal, au moyen
duquel on obtient la mouture, et qui consiste dans la noix et l'anneau.
Et dans tous les changements, on a toujours conservé la même noix et
le même anneau, ainsi qu'ils se trouvent dans le moulin que nous
avons à la présente. C'est sur ce perfectionnement du mécanisme
principal que nous avons dirigé nos attentions, car la supériorité d'un
moulin consiste évidemment dans la manière prompte et facile de
fabriquer le Café.

Dans les anciennes mécaniques, les dents de l'Anneau
se trouvent en contact avec leur partie supérieure, d'une manière peu
saillante; en outre il existe un large intervalle entre la partie
supérieure de la noix, et la partie supérieure de l'Anneau, qui ne
s'approchent que vers le milieu où l'on a de leur hauteur
le moyen point. C'est-à-dire les fèves sont introduites, mais
il est facile de se convaincre par l'expérience, qu'elles fèves ainsi introduites
doivent se casser d'une manière très lente, et très peu régulière, puisqu'il
résulte que difficilement au point où les dents de la noix se
trouvent le plus rapprochées de celles de l'Anneau, se cassent



147-366

Lentement, et empêche souvent en tournant inutilement, d'autres
seves d'entrer.

C'est de cette observation, que nous sommes partis pour disposer
d'une manière tout à fait différente, la Noix et l'Anneau.

Dans notre nouveau Systeme, les dents taillées dans
l'anneau sont vives et saillantes. Les dents correspondantes de la
noix se rapprochent presque toutes à leur partie Supérieure
de celles de l'anneau, ainsi qu'on peut le voir par le dessin ci joint.

L'Intervalle qui existe entre le Creux formé par la Cavité
de ces dents correspondantes, sert d'Introduction aux seves de
Café. Il résulte de cette disposition, qu'une seve ainsi engagée, se
trouve immédiatement brisée. De cette manière, un de nos
moulins d'un diamètre beaucoup moindre, par conséquent
moins cher, moulera autant qu'un moulin Ancien beaucoup
plus grand et plus cher.

Il est bien entendu que nous nous réservons également le
privilege de varier le nombre des dents et de leur Intervalle entre elles,
c'est à dire que nous pouvons en faire d'une seule dent ou de plusieurs, et
à l'écartement différent.

Par suite de notre Perfectionnement, nous pouvons faire l'harmonie
parfaitement le haut du moulin avec le bas. c'est à dire, donner
au haut du moulin autant de gros dents d'un tel ou tel écartement
qu'il faut pour briser juste autant de seves qu'il en faut au diamètre
du bas pour debiter en Soudre, ce qui ne peut se faire d'après le
Systeme actuel, puisque les seves ne s'hydrisent pas d'une manière
égale & régulière.

Il est encore entendu que la forme des dents sur charge
en rien notre Brevet dont la base principale consiste à rapprocher
à leur partie Supérieure les dents de la noix, de celles de l'anneau,
autant qu'il est possible pour ne pas occasionner un frottement, de

manière à recevoir le broyage forcé de la fève engagé entre ces dents.
 La précipitation et les secrets que nous avons été obligés de mettre
 dans la fabrication du modèle, ne nous a pas permis de le monter
 convenablement, ni de lui donner un fini qu'auront les moulins
 que nous fabriquerons plus tard, même au modèle, la noix est
 en cuivre et l'anneau en fer. Nous nous réservons d'ailleurs à faire
 ces deux parties soit en fer forgé trempé en saquet, soit en fonte
 ou tel autre métal à nos convenances. Si nous trouvons du reste
 que le bas de l'anneau et celui de la noix s'useraient trop vite avec
 la pure fonte, nous nous réservons de faire cette partie en fer trempé
 au saquet, et la partie supérieure de l'anneau et de la noix, en
 fonte. Il est également entendu que nous pourrions ajuster
 ce moulin à telle boîte et de telle manière que nous le
 jugerons convenable.

Nous joignons à la présente un modèle de notre nouveau
 et un modèle de l'ancien système, et nous demandons pour
 notre perfectionnement un brevet de dix ans.

Nous sommes, Monsieur le Ministre, avec la plus
 haute considération,
 De Votre Excellence

Les Très humbles & très Obéissants Serviteurs
 G. Goldenberg *sen*,

Zornhoff 10 Janvier 1844.



G. Goldenberg

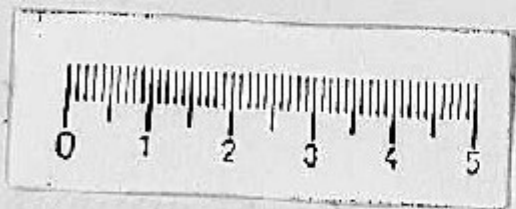
Manufacturiers de Saillandier
 & Grosse Lunetterie, au Zornhoff
 près & par Saverne
 (Bas rhin)

Mémoire descriptif déposé par les *Sts* Goldenberg
et *Cie* à l'appui de leur demande d'un brevet d'invention
de dix ans, formé au Secrétariat de la Préfecture du
Bas Rhin le 12 janvier 1864.

Paris. Le Cinq Août mil huit cent quarante quatre
Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
et du Commerce. et par délégué

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général.

Amthaus



147-368